



Conseil de sécurité

Distr. générale
11 novembre 2024
Français
Original : anglais

Lettre datée du 6 novembre 2024, adressée au Secrétaire général par la Représentante permanente du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, le Représentant permanent de la Sierra Leone et la Représentante permanente de la Suisse auprès de l'Organisation des Nations Unies

En étroite collaboration avec le Royaume-Uni, la Sierra Leone et la Suisse ont l'honneur de vous faire tenir ci-joint une note de synthèse concernant la réunion que le Groupe informel d'experts du Conseil de sécurité chargé de la question des femmes et de la paix et de la sécurité, qu'elles coprésident, a tenue sur la situation au Myanmar (voir annexe).

Nous vous serions reconnaissants de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

La Représentante permanente du Royaume-Uni
auprès de l'Organisation des Nations Unies
(Signé) Barbara **Woodward**

Le Représentant permanent de la Sierra Leone
auprès de l'Organisation des Nations Unies
(Signé) Michael Imran **Kanu**

La Représentante permanente de la Suisse
auprès de l'Organisation des Nations Unies
(Signé) Pascale **Baeriswyl**



Annexe à la lettre datée du 6 novembre 2024 adressée au Secrétaire général par la Représentante permanente du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, le Représentant permanent de la Sierra Leone et la Représentante permanente de la Suisse auprès de l'Organisation des Nations Unies

Groupe informel d'experts du Conseil de sécurité chargé de la question des femmes et de la paix et de la sécurité

Synthèse de la réunion sur la situation au Myanmar, tenue le 30 septembre 2024

Le 30 septembre 2024, le Groupe informel d'experts chargé de la question des femmes et de la paix et de la sécurité a tenu une réunion consacrée à la situation au Myanmar. L'Envoyée spéciale du Secrétaire général pour le Myanmar, Julie Bishop, accompagnée de collègues d'entités des Nations Unies, a fait un exposé. La réunion s'est achevée par l'examen des principales recommandations formulées par l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) et des observations complémentaires sur la violence sexuelle liée au conflit, communiquées par le Bureau de la Représentante spéciale du Secrétaire général chargée de la question des violences sexuelles commises en période de conflit.

Questions posées par les membres du Conseil de sécurité

Les membres du Conseil de sécurité ont posé plusieurs questions sur la participation des femmes aux processus politiques et de paix au Myanmar, y compris sur le rôle des organisations régionales en la matière, et sur les priorités de l'Envoyée spéciale concernant la promotion du programme pour les femmes et la paix et la sécurité au Myanmar et sa collaboration avec toutes les parties et les pays voisins à cet égard. Les membres du Conseil ont également posé plusieurs questions sur les échanges que l'Envoyée spéciale a eus ou aura avec les organisations de femmes et les représentantes de la société civile à l'intérieur et à l'extérieur du pays, sur l'appui donné aux personnes rescapées de la violence sexuelle liée au conflit et sur les moyens de lutter contre les représailles à l'encontre des défenseuses des droits humains. Des questions ont également été posées sur la faisabilité des élections prévues et leur manque d'inclusion, sur les prochaines étapes du processus politique si les élections n'ont pas lieu, sur la collaboration des entités des Nations Unies avec les autorités militaires et sur l'effet de celle-ci sur l'action menée par les Nations Unies concernant l'égalité des genres et les droits humains, sur le cadre du Conseil consultatif d'union nationale concernant le programme pour les femmes et la paix et la sécurité, et sur les mesures prévues pour s'assurer que le rapatriement volontaire des réfugiés rohingya de Cox's Bazar réponde aux normes internationales.

Principaux points soulevés à la réunion

Situation au Myanmar

- Plus de trois ans et demi après la prise du pouvoir par l'armée en 2021, le conflit au Myanmar s'intensifie dans tout le pays, notamment à Rakhine, dans le nord de l'État de Shan, à Kachin et à Mandalay, exacerbant la situation humanitaire et les violences, qui souvent ne sont pas signalées car les populations sont difficiles d'accès. Les femmes et les filles continuent d'être touchées de manière disproportionnée par le conflit et la situation humanitaire désastreuse ; elles risquent davantage de subir la traite des personnes, la violence sexuelle et fondée sur le genre et l'exploitation.

- Le Conseil administratif d'État a annoncé qu'il allait procéder à un recensement en vue des élections nationales prévues en 2025. L'ONU s'inquiète de voir que la tenue des élections est maintenue alors que le conflit et les violations des droits humains s'intensifient dans tout le pays, faisant remarquer que les élections ont peu de chances d'être inclusives et qu'elles risquent d'entraîner une nouvelle escalade de la violence.
- Malgré le rétrécissement de l'espace civique et l'insécurité, les femmes jouent un rôle essentiel dans les manifestations pacifiques contre la prise de pouvoir par l'armée, constituant un mouvement unifié en faveur de la démocratie par-delà les clivages ethniques et religieux, se faisant les porte-voix des personnes dans le besoin et étant les premières à intervenir.
- Dans leurs échanges avec l'Envoyée spéciale du Secrétaire général, les femmes leaders du Myanmar ont plusieurs fois rappelé à la communauté internationale leurs demandes concernant les cinq points clés suivants : a) le besoin urgent d'aide humanitaire et de protection pour les femmes, les jeunes et les enfants, en particulier dans les zones de conflit actif ; b) un financement flexible à l'appui du programme pour les femmes et la paix et la sécurité ; c) un financement direct et souple pour les organisations locales, en particulier celles dirigées par des femmes et représentant des groupes marginalisés tels que les personnes handicapées, les jeunes et les personnes lesbiennes, gays, bisexuelles et transgenres ; d) la nécessité de protéger contre les attaques ciblées les femmes, les jeunes, les enfants et les défenseuses et défenseurs des droits humains ; et e) une plus grande diffusion des initiatives et des réseaux du monde entier de sorte que les femmes leaders aux niveaux régional et international puissent davantage y être associées.
- Le Conseil consultatif d'union nationale élabore actuellement une politique sur le programme pour les femmes et à la paix et à la sécurité, dans le prolongement du document de position sur l'égalité des genres publié en juillet 2023. Cette politique, qui sera finalisée fin 2024, ne pourra pas être appliquée sans ressources financières. Il en va de même pour la politique de chaque État sur le programme pour les femmes et à la paix et à la sécurité élaborée par tel ou tel acteur.
- L'Envoyée spéciale du Secrétaire général continue d'échanger avec toutes les parties prenantes, y compris les parties au conflit, les pays voisins et les acteurs internationaux et régionaux, ainsi qu'avec les femmes et les partenaires de la jeunesse, dans le respect des principes et valeurs des Nations Unies et conformément à la résolution [2669 \(2022\)](#) du Conseil de sécurité. Elle encourage également l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN) à pleinement appliquer son consensus en cinq points.

Violence sexuelle et fondée sur le genre et violence sexuelle liée au conflit

- Au Myanmar, les viols et autres formes de violence sexuelle liée au conflit et de violence fondée sur le genre visant les femmes, les filles, les hommes, les garçons, les personnes lesbiennes, gays, bisexuelles et transgenres sont courants. L'ONU a reçu des rapports signalant que le viol était utilisé comme tactique de guerre pendant les opérations militaires et que les violences sexuelles étaient utilisées en détention comme un outil de répression politique. Des personnes associées à des mouvements de résistance ont été prises pour cible en ligne, avec notamment la diffusion d'images sexuellement explicites et des menaces de violence physique.

- Les personnes rescapées de violences sexuelles liées aux conflits souffrent de graves préjudices physiques, psychologiques, reproductifs et sociaux. On estime que les cas de violence sexuelle et fondée sur le genre sont largement sous-déclarés faute de mécanismes d'orientation efficaces et par peur de la stigmatisation et des représailles. Les crimes de violence sexuelle et fondée sur le genre restent impunis.
- Faute de services publics opérationnels, les organisations dirigées par des femmes, les organisations de défense des droits des femmes et les organisations communautaires sont en première ligne pour fournir des services de base et de soutien en matière de santé mentale aux personnes rescapées de violence sexuelle et fondée sur le genre et à leurs communautés. Toutefois, celles-ci connaissent de graves difficultés causées par l'insécurité, la peur des représailles et le manque de financement. Des fonds non préaffectés à long terme, flexibles et acheminés rapidement sont nécessaires pour que les organisations locales sur le terrain puissent répondre aux besoins immédiats des personnes rescapées et leur fournir des services médicaux, psychosociaux, juridiques et socioéconomiques complets et à long terme.
- La grande majorité des cas de violence sexuelle et fondée sur le genre signalés aux entités des Nations Unies sont commis par les forces armées du Myanmar et les milices affiliées ; les rapports dénoncent également les forces de défense populaire, les forces de défense locales et les organisations armées ethniques. Les forces armées du Myanmar figurent depuis 2018 dans l'annexe I du rapport du Secrétaire général sur les violences sexuelles liées aux conflits. En 2018, le Gouvernement du Myanmar et l'ONU ont signé un communiqué conjoint pour lutter contre la violence sexuelle liée aux conflits, mais le plan d'action correspondant, qui n'est pas axé sur les personnes rescapées, n'associe ni l'ONU ni la société civile.
- L'ONU vient de nommer une conseillère principale pour la protection des femmes au Bureau du coordinateur résident afin de coordonner l'action menée à l'appui des personnes rescapées de violences sexuelles. L'équipe de pays des Nations Unies continue de s'employer à prévenir et à combattre la violence sexuelle et fondée sur le genre, notamment en appuyant les organisations féminines de la société civile et en menant des activités de sensibilisation auprès des populations.
- Le Bureau de la Représentante spéciale du Secrétaire général chargée de la question des violences sexuelles commises en période de conflit s'est engagé à faire entendre la voix des organisations de défense des droits des femmes et des personnes rescapées, afin que leurs points de vue et leur expérience soient portés à la connaissance de la communauté internationale et du Conseil de sécurité et que soient mis en lumière les schémas persistants de violence sexuelle liée au conflit au Myanmar.

Situation humanitaire

- La situation humanitaire au Myanmar est catastrophique. On estime que plus de 18,6 millions de personnes, dont 9,7 millions de femmes et de filles, ont besoin d'une aide humanitaire, et ce nombre ne cesse d'augmenter. Plus de 3 millions de personnes sont déplacées à l'intérieur du pays. Un système de santé en crise a laissé des millions de personnes sans abri sûr, sans éducation, sans nourriture et nutrition adéquates ou sans eau potable. Les besoins humanitaires croissants sont aggravés par les récentes épidémies de diarrhée aqueuse aiguë et de choléra ainsi que par les inondations causées par le typhon Yagi. Les acteurs humanitaires n'ont qu'un accès limité à certaines parties du pays et le Plan de

réponse aux besoins humanitaires pour 2024 n'a atteint que moins de la moitié des 5,3 millions de personnes ciblées. Ce plan reste gravement sous-financé, seuls 27 % des fonds ayant été reçus en juillet 2024.

- La situation des femmes et des filles rohingya dans l'État de Rakhine s'est encore détériorée. Les restrictions à la mobilité, la discrimination systémique et les pratiques d'extorsion continuent de porter atteinte à la liberté de mouvement et de limiter l'accès des femmes et des filles à l'éducation, à l'emploi et aux services, notamment aux services de santé, ce qui est particulièrement préoccupant pour les personnes rescapées de violences sexuelles et celles qui ont besoin de soins de santé médicaux et reproductifs urgents. L'ONU poursuit également sa collaboration avec le Bangladesh et d'autres acteurs, tels que l'Organisation de la coopération islamique, concernant la situation à Cox's Bazar.
- Les organisations locales de défense des droits des femmes et les organisations dirigées par des femmes sont en première ligne pour fournir une aide humanitaire et des services vitaux, comblant souvent les lacunes de l'aide humanitaire dans les zones difficiles d'accès, où les autres acteurs humanitaires sont incapables d'atteindre les personnes dans le besoin. Le Fonds humanitaire du Myanmar et le Women's Peace and Humanitarian Fund soutiennent les organisations féminines locales qui s'efforcent de surmonter la crise humanitaire.

Recommendations¹

Dans les décisions à venir sur le Myanmar, le Conseil de sécurité devrait conserver toutes les références au genre qui figurent dans la résolution [2669 \(2022\)](#), dont il doit demander la pleine application. En outre, le Conseil de sécurité pourrait :

- Reconnaître le rôle prépondérant des femmes dans les manifestations pacifiques qui ont suivi la prise du pouvoir par les militaires et la contribution essentielle des organisations féminines de la société civile aux activités de secours et de relèvement, et demander une participation pleine, égale, effective et sûre des femmes à tous les aspects du processus politique, notamment l'application du consensus en cinq points de l'ASEAN.
- Condamner fermement les menaces, les attaques, les meurtres et toutes les violences, y compris la violence sexuelle et fondée sur le genre liée au conflit, commis contre les civils, notamment les femmes et les filles, et demander la libération immédiate de tous les prisonniers détenus arbitrairement, y compris les défenseuses des droits humains, les militantes, les manifestantes, les avocates et les femmes journalistes, et demander instamment que les auteurs de violences sexuelles soient poursuivis.
- Demander que soit immédiatement accordé un accès sans entrave au territoire du Myanmar à des observateurs indépendants, y compris au Mécanisme d'enquête indépendant pour le Myanmar.
- Demander la levée des restrictions en matière de déplacements imposées aux Rohingya et un accès humanitaire total, sûr, sans entrave et permanent à toutes les personnes dans le besoin, en tenant dûment compte des besoins particuliers des femmes et des filles.

¹ Les recommandations ont été proposées par des personnes qui ont participé à la réunion ou sont tirées de la note d'information établie par le secrétariat du Groupe informel d'experts avant la réunion, et ne constituent pas des recommandations du Groupe dans son ensemble ni des membres du Conseil.

- Demander aux autorités et aux partenaires internationaux de renforcer la protection et l'assistance apportées aux femmes et aux filles, qu'il s'agisse de l'accès aux moyens de subsistance ou aux services de santé sexuelle et procréative et aux services de prévention et de contrôle de la violence fondée sur le genre, dont le besoin se fait sentir de toute urgence, et de répondre aux besoins particuliers des populations déplacées et des réfugiés.
- Demander aux forces armées du Myanmar, y compris aux forces connexes et aux milices affiliées, de collaborer avec l'ONU pour convenir d'un plan d'action commun visant à arrêter et prévenir les meurtres ou les mutilations d'enfants, les violences sexuelles contre les enfants, les attaques contre les écoles et les hôpitaux ainsi que les enlèvements d'enfants.

De plus, les membres du Conseil pourraient :

- Aider l'Envoyée spéciale à associer systématiquement les femmes de la société civile, à l'intérieur et à l'extérieur du pays, et à collaborer avec l'ONU et l'ASEAN afin de faire progresser le programme pour les femmes et la paix et la sécurité.
- Demander à l'Envoyée spéciale de faire périodiquement le point sur les initiatives et les défis liés à la mise en œuvre des engagements en faveur du programme pour les femmes et la paix et la sécurité, sur sa collaboration avec toutes les parties prenantes, y compris les organisations de la société civile dirigées par des femmes, et sur l'existence de compétences et de capacités en matière d'égalité des genres dans son bureau.
- Exhorter l'ASEAN à donner la priorité à la participation pleine, égale, sûre et effective des femmes à l'ensemble des initiatives diplomatiques visant à mettre fin à la crise.
- Condamner systématiquement les attaques contre les défenseuses des droits humains et exprimer leur solidarité et leur soutien, et garantir un environnement sûr et favorable aux activités de ces femmes.
- Demander aux partenaires internationaux de fournir un financement à long terme, prévisible et flexible aux organisations dirigées par des femmes et aux organisations de défense des droits des femmes au Myanmar et d'apporter un soutien matériel à la protection des défenseuses des droits humains, ainsi qu'un financement aux services de première ligne et aux programmes de protection et d'assistance qui fournissent des services de soutien complets aux personnes rescapées de la violence fondée sur le genre, y compris la violence sexuelle liée au conflit.
- Associer réellement des organisations féminines de la société civile à toutes les discussions sur les moyens de renforcer la responsabilité et de faire progresser la justice internationale, y compris les sanctions, les embargos et le recours aux tribunaux internationaux et aux tribunaux nationaux dans les pays disposant de lois de compétence universelle.
- Plaider en faveur de l'application intégrale des mesures provisoires imposées par la Cour internationale de Justice et du renvoi de la situation au Myanmar au procureur de la Cour pénale internationale en vertu de l'article 14 du Statut de Rome, et demander une enquête sur les crimes présumés, y compris les violences sexuelles liées au conflit.
- Appuyer la collecte de données sur la violence fondée sur le genre, y compris la violence sexuelle liée au conflit, commise au Myanmar.

- Organiser des séances publiques du Conseil de sécurité sur le Myanmar et inviter régulièrement le Mécanisme d'enquête indépendant pour le Myanmar et des femmes de la société civile à faire des exposés.
-